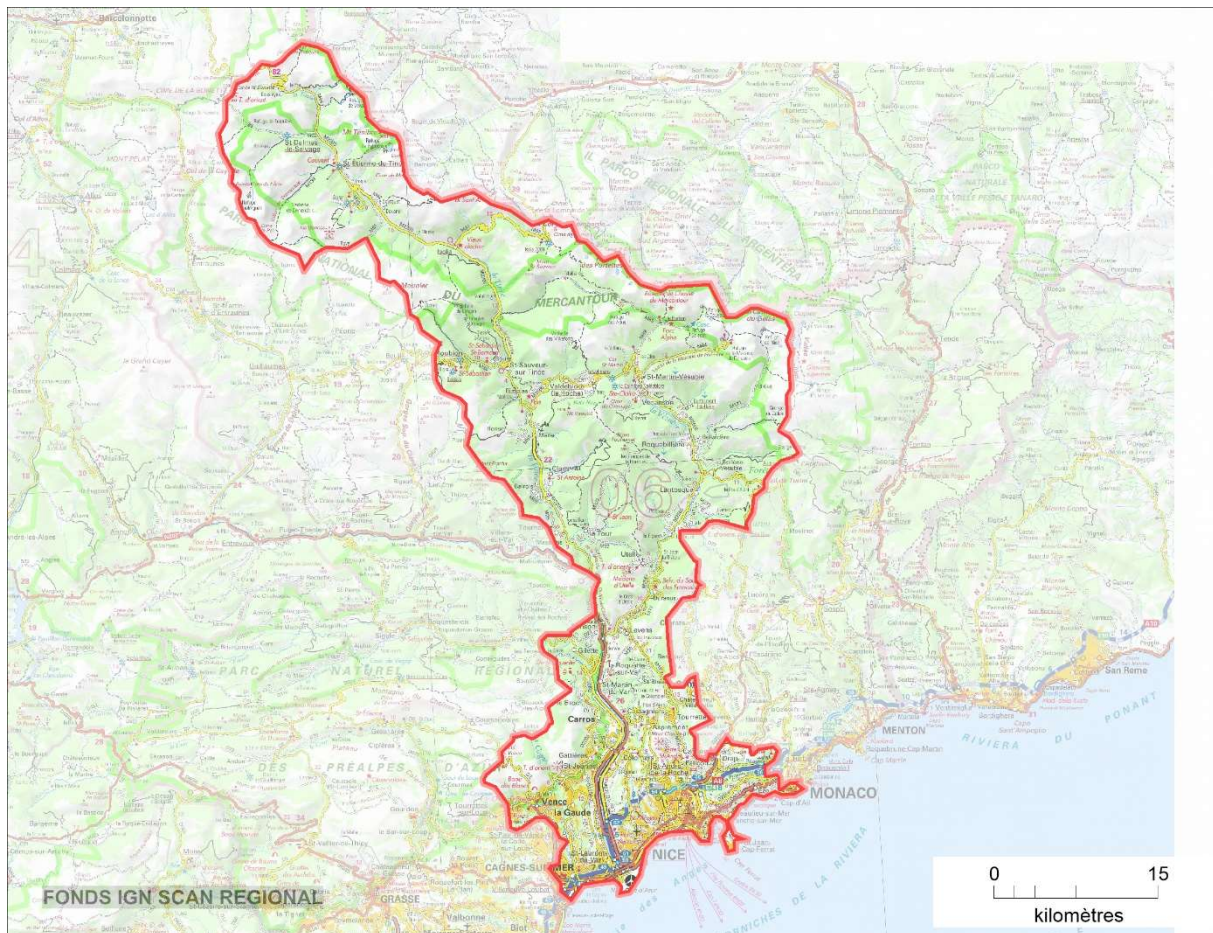




Métropole Nice Côte d'Azur

(Siren : 200030195)



Description du groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population municipale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)

Données générales

Nature juridique : Métropole

Commune siège : Nice

Arrondissement : Nice

Département : Alpes-Maritimes

Interdépartemental : non

Date de création : 17/10/2011

Date d'effet : 31/12/2011

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges :

Répartition de droit commun

Nom du président :

M. Christian ESTROSI

Coordonnées du siège

5, rue de l'hôtel de ville

06364 Nice cedex 4

Site internet : <http://www.nicecotedazur.org/>

Population

Population totale regroupée : 543 467 habitants

Périmètre

Nombre total de communes membres : 51

Dept	Commune	Population
06	ASPREMONT	2187
06	BAIROLS	105
06	BEAULIEU-SUR-MER	3715
06	BELVEDERE	677
06	LA BOLLENE-VESUBIE	575
06	BONSON	737
06	LE BROCC	1413
06	CAGNES-SUR-MER	50928
06	CAP-D'AIL	4594
06	CARROS	12329
06	CASTAGNIERS	1616
06	CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE	922
06	CLANS	638
06	COLOMARS	3424
06	DRAP	4 546
06	DURANUS	140
06	EZE	2239
06	FALICON	1992
06	GATTIERES	4117

06	LA GAUDE	6623
06	GILETTE	1596
06	ILONSE	193
06	ISOLA	681
06	LANTOSQUE	1312
06	LEVENS	4738
06	MARIE	105
06	NICE	340017
06	RIMPLAS	91
06	ROQUEBILLIERE	1841
06	LA ROQUETTE-SUR-VAR	940
06	ROUBION	121
06	ROURE	173
06	SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	5458
06	SAINT-BLAISE	1019
06	SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	118
06	SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	1531
06	SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	1573
06	SAINT-JEANNET	4128
06	SAINT-LAURENT-DU-VAR	28453
06	SAINT-MARTIN-DU-VAR	3000
06	SAINT-MARTIN-VESUBIE	1411
06	SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	308
06	LA TOUR	567
06	TOURNEFORT	167
06	TOURRETTE-LEVENS	4951
06	LA TRINITE	10017
06	UTELLE	873
06	VALDEBLORE	853
06	VENANSON	159
06	VENCE	18465
06	VILLEFRANCHE-SUR-MER	5091

Compétences exercées

Nombre total de compétences exercées : 55

Compétences exercées par le groupement :

Production, distribution d'énergie

- ✓ Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- ✓ Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
- ✓ Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Environnement et cadre de vie

- ✓ Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- ✓ Assainissement collectif
- ✓ Assainissement non collectif
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Gérer la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ; Assurer la collecte, et d'une manière générale, l'ensemble des missions relatives à l'enlèvement des ordures ménagères et déchets assimilés et aux équipements nécessaires à leur collecte (véhicules spécifiques) et pré collecte (bacs, abris conteneurs) Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés y compris les opérations de transport, le stockage et le tri qui s'y rapportent, la création et la gestion des quais de transferts, la création et la gestion des déchetteries.
- ✓ Lutte contre les nuisances sonores
- ✓ Lutte contre la pollution de l'air
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- ✓ Autres actions environnementales
Créer et entretenir le réseau de bassins DFCI; Soutenir toute action de gestion de l'espace, de préservation, de réhabilitation et de mise en valeur des paysages naturels concernant directement plusieurs des communes membres. Mener les études environnementales concernant l'ensemble du territoire de la communauté en matière de : - optimisation des systèmes d'eau et d'assainissement des communes - espaces naturels remarquables (bois) - pollutions et nuisances environnementales - chartes environnementales ; Favoriser le maintien, la réhabilitation, et l'entretien des milieux naturels (notamment les rivières) au niveau du territoire de la communauté après étude concernant l'ensemble du territoire ; Valoriser le patrimoine forestier des communes en favorisant la mise en œuvre d'actions et de filières économiques intercommunales. - Soutenir sur le plan de la logistique (conseil, mise à disposition de personnel) les communes membres qui souhaitent procéder à des opérations de débroussaillage et d'entretien d'espaces verts.
- ✓ Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques
- ✓ Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
- ✓ Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
- ✓ Contribution à la transition énergétique

Services funéraires

- ✓ Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires
Sauf suppression des cimetières - sites cinéraires hors de l'emprise des cimetières
- ✓ Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires

Sanitaires et social

- ✓ Aide sociale facultative

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- ✓ Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- ✓ Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- ✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ; Procéder aux études, à l'aménagement et assurer la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire, l'intérêt communautaire étant défini comme suit : - zones nouvellement créées dont l'emprise s'étend sur le territoire de plusieurs communes de la communauté, - zones nouvellement créées ayant un objectif d'emploi supérieur à 10 emplois - zones dont la création, le réaménagement ou la gestion dépasse les capacités financières ou techniques de la commune concernée, sur proposition motivée de la commune et après accord du conseil communautaire. - Aménagement, entretien, gestion et promotion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire et les études préalables. Les zones d'intérêt communautaire devront être définies par délibérations ultérieures des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, à la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté (article L. 5214-16-IV du CGCT).

Développement et aménagement social et culturel

- ✓ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- ✓ Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
Prendre en charge l'entretien et le fonctionnement du service des écoles primaires et maternelles de la Communauté à l'exclusion des travaux d'investissement. Prendre en charge les services extrascolaires de cantine et de transport scolaire en partenariat avec le Conseil Général des A-M, autorité organisatrice de premier rang, lycées et collèges dans les conditions fixées au titre 1er du livre II et au chapitre 1er du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L.521-3 du code de l'éducation
- ✓ Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Aménagement de l'espace

- ✓ Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Apporter une participation technique à la révision des documents d'urbanisme communaux (PLU, SCOT), ou à l'établissement de documents d'urbanisme nouveaux (PPR, Plan de sauvegarde) dont la réalisation dépasse les capacités techniques de la commune concernée ou permettant de

réaliser des économies d'échelle. La compétence urbanisme et tout ce qui s'y rapporte restant de fait une affaire communale.

- ✓ **Schéma de secteur**
Apporter une participation technique à la révision des documents d'urbanisme communaux (PLU, SCOT), ou à l'établissement de documents d'urbanisme nouveaux (PPR, Plan de sauvegarde) dont la réalisation dépasse les capacités techniques de la commune concernée ou permettant de réaliser des économies d'échelle. La compétence urbanisme et tout ce qui s'y rapporte restant de fait une affaire communale
- ✓ **Plans locaux d'urbanisme**
Apporter une participation technique à la révision des documents d'urbanisme communaux (PLU, SCOT), ou à l'établissement de documents d'urbanisme nouveaux (PPR, Plan de sauvegarde.) dont la réalisation dépasse les capacités techniques de la commune concernée ou permettant de réaliser des économies d'échelle. La compétence urbanisme et tout ce qui s'y rapporte restant de fait une affaire communale, les documents d'urbanisme en tenant lieu.
- ✓ **Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)**
Aménagement, entretien, gestion et promotion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire et les études préalables. Les zones d'intérêt communautaire devront être définies par délibérations ultérieures des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, à la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté (article L. 5214-16-IV du CGCT).
- ✓ **Constitution de réserves foncières**
Réaliser les acquisitions foncières nécessaires à la conduite d'actions relevant des compétences de la communauté et afin de réaliser des réserves foncières en vue de projets susceptibles de relever de ses compétences. Après avis des conseils municipaux, toutes les réserves foncières de nature à permettre la réalisation, par la CU, d'actions ou opérations d'aménagement conformes à ses compétences et qui rentrent dans le champ d'application de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme
Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
Valoriser les transports existants sur le territoire communautaire, en collaboration avec le conseil départemental.
- ✓ **Transport scolaire**
Prendre en charge les services de transport scolaire en partenariat avec le Conseil général des AM, autorité organisatrice de premier rang. Développer et gérer le transport scolaire et les liaisons intercommunales.
- ✓ **Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme**
- ✓ **Plans de déplacement urbains**

Voirie

- ✓ Création, aménagement, entretien de la voirie
- ✓ Signalisation
- ✓ Parcs de stationnement

Développement touristique

- ✓ Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- ✓ Programme local de l'habitat
- ✓ Politique du logement non social
- ✓ Politique du logement social
- ✓ Action et aide financière en faveur du logement social
- ✓ Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- ✓ Amélioration du parc immobilier bâti
- ✓ Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Lorsqu'elles sont d'intérêt communautaire

Infrastructures

- ✓ Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- ✓ Eclairage public
- ✓ Pistes cyclables
- ✓ Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
Exceptés halles et foires

Autres

- ✓ Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)
Garde champêtre : recrutement et gestion d'un (ou plusieurs) emploi de garde champêtre intercommunal conformément aux articles L 2213-17 et L2542-9 du CGCT
- ✓ Gestion d'un centre de secours
- ✓ Service public de défense extérieure contre l'incendie
- ✓ Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- ✓ NTIC (Internet, câble...)
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ✓ Autres
Gérer la Maison Services Publics de la Tinée de Pont de Clans. Prendre en charge la gestion du service d'éclairage public, à l'exception des travaux de création pour lesquels la compétence a été transférée par les communes membres au Syndicat Départemental de l'Electricité et du gaz (SDEG) Mettre en place un service d'appui au fonctionnement des communes : secrétariat. Passer avec les communes membres des conventions de mandat conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi MOP du 12 juillet 1985 * La Communauté de communes des Stations du Mercantour constitue une communauté de projet ; elle est également compétente pour être une intercommunalité de moyens permettant aux communes membres la réalisation d'économie d'échelles. Ainsi, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, et en particulier dans celles prévues par le code des marchés publics et par le code général des collectivités territoriales, la communauté de communes peut exercer ou recevoir des communes membres des prestations ; elle peut agir comme groupement d'achat pour le compte de ses communes adhérentes ; elle peut assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes du territoire, en aidant les communes à mettre en œuvre sur le plan administratif leurs projets ou équipements et en assurant les relations avec les maîtres d'œuvre. *Centre de loisirs nautiques Rénover, aménager, entretenir et gérer à compter du 1er Janvier 2006 l'équipement Aquavallée, équipement d'intérêt communautaire au vu de son apport en matière d'animation et d'attractivité, qui dépasse manifestement le cadre communal, et de la complémentarité qu'il présente avec l'activité des stations. - Création, gestion et entretien d'une fourrière animale intercommunale - Appui technique aux projets d'équipements des communes : La Communauté de Communes pourra prendre en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations d'investissements confiée par les communes membres - Appui logistique, prestations de services : La communauté de communes est habilitée à réaliser des prestations de services pour le compte des collectivités territoriales membres et non membres sous respect du code des marchés publics. Services d'incendie et de secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du CGCT.

Adhésion à des groupements :

Dept	Groupe ment	Nature juridique
06	SM PNR Préalpes d'Azur	SM ouvert
06	SM des Stations du Mercantour	SM ouvert
06	SMED	SM ouvert
06	SDEG	SM fermé
06	SM station d'épuration de Cagnes sur Mer	SM fermé
06	SM gestion des eaux Maralpin	SM ouvert
06	SM station de Roubion Les Buis	SM ouvert
06	SM Transports des Alpes Maritimes [SYMITAM]	SM fermé
06	SICTIAM	SM ouvert

SCOT Métropole Nice – Côte d'Azur

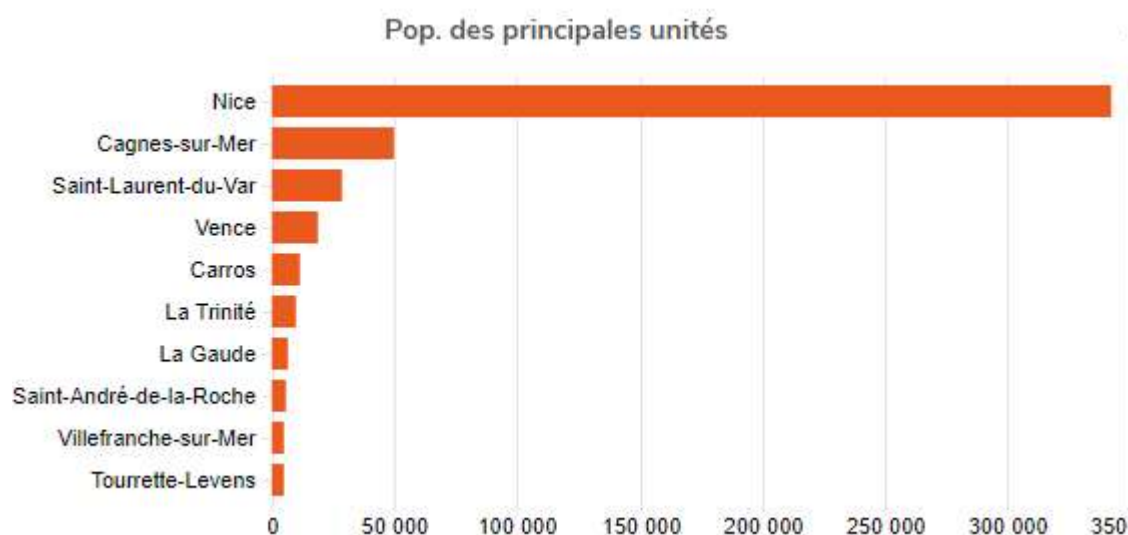
CRET Métropole Nice – Côte d'Azur

Espace Azuréen

Portrait Statistique

Réalisé avec [Regard cartographique sur nos Territoires](#) – sources INSEE RP 2016

1. Chiffres Clés

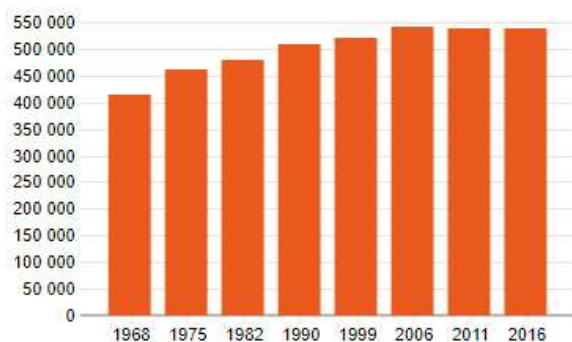


Synthèse - démographie

Indicateurs	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud
<u>densité de population (hab/km²)</u>	368 ▲	160
<u>population</u>	538 769	5 021 928

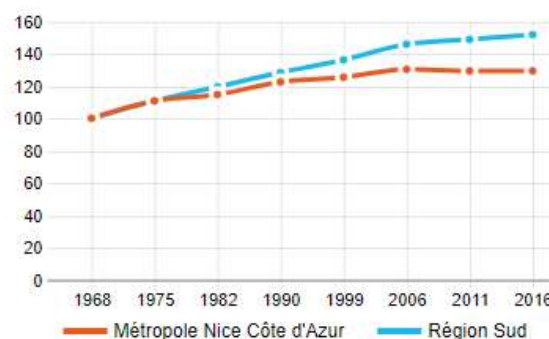
2. Historique de la population

Évolution de la population
Sélection



Source : Insee, RP

Évolution de la population
Comparaison avec PACA (base 100)



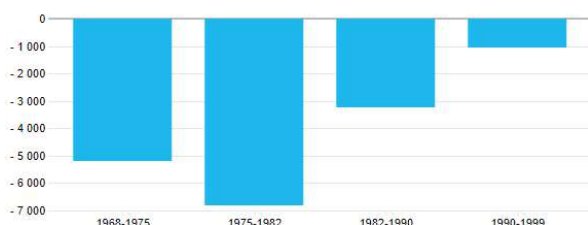
Source : Insee, RP

Évolution de la population

Périodes	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud
1968	414 300	3 298 836
1975	461 768	3 675 730
1982	477 817	3 965 209
1990	508 894	4 257 907
1999	520 906	4 506 151
2006	541 411	4 815 232
2011	538 643	4 916 069
2016	538 769	5 021 928

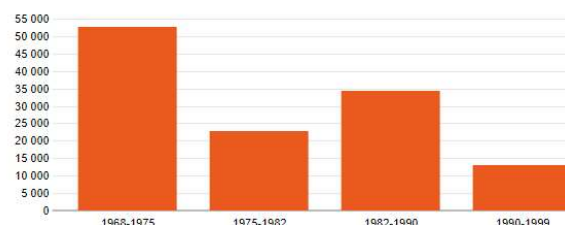
Source : Insee, RP

Evolution du solde naturel
Sélection



Source : Insee, RP

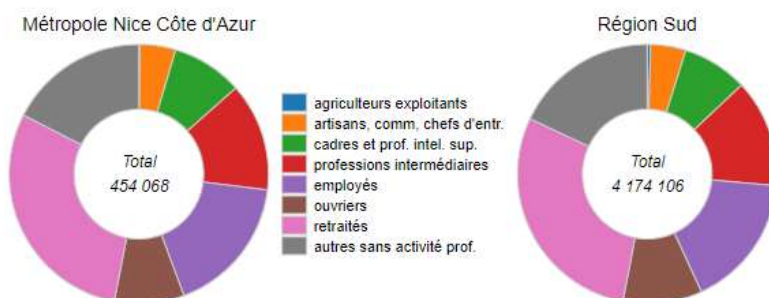
Evolution du solde apparent des entrées sorties
Sélection



Source : Insee, RP

3. Catégories socioprofessionnelles

Répartition de la population par CSP
Sélection



2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 **2016** >>

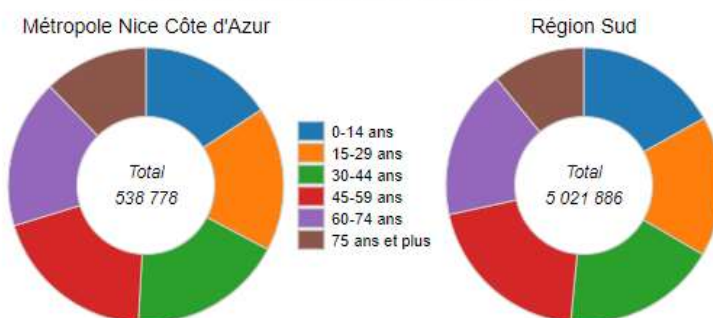
Source : Insee, RP exploitation complémentaire - 2016

Répartition de la population par CSP

Catégorie	Nombre		%	
	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud
agriculteurs exploitants	543	17 402	0,1	0,4
artisans, comm. chefs d'entr.	20 343	183 798	4,5	4,4
cadres et prof. intel. sup.	40 206	340 384	8,9	8,2
professions intermédiaires	61 308	561 806	13,5	13,5
employés	78 946	697 050	17,4	16,7
ouvriers	39 545	412 225	8,7	9,9
retraités	133 809	1 211 379	29,5	29,0
autres sans activité prof.	79 368	750 062	17,5	18,0
Total	454 068	4 174 106	100,0	100,0

4. Tranches d'âges

Répartition de la population par tranche d'âge



2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 **2016** >>

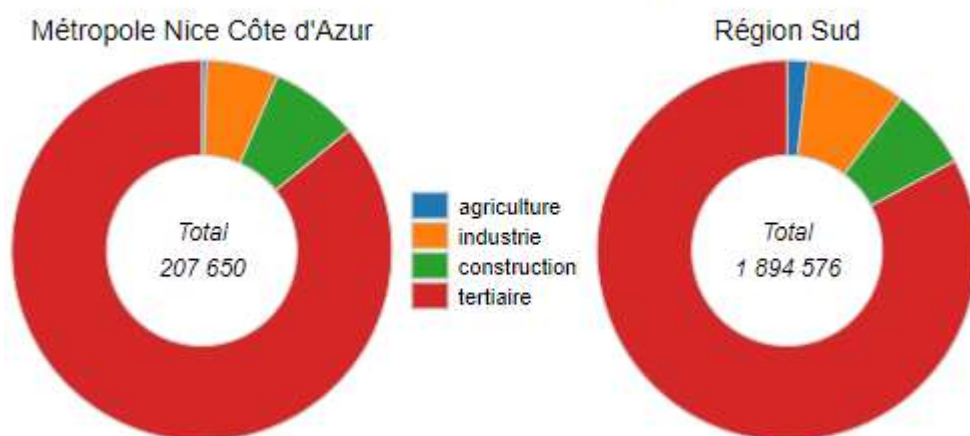
Source : Insee, RP exploitation principale - 2016

Répartition de la population par tranche d'âge
PACA

Catégorie	Nombre		%	
	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud
population des 0-14 ans	84 967	848 697	15,8	16,9
population des 15-29 ans	91 189	827 178	16,9	16,5
population des 30-44 ans	97 946	910 944	18,2	18,1
population des 45-59 ans	104 544	1 008 922	19,4	20,1
population des 60-74 ans	94 096	878 184	17,5	17,5
population des 75 ans ou plus	66 036	547 961	12,3	10,9
Total	538 778	5 021 886	100,0	100,0

5. Emploi

Répartition des emplois par secteur d'activité



Répartition des emplois par secteur d'activité



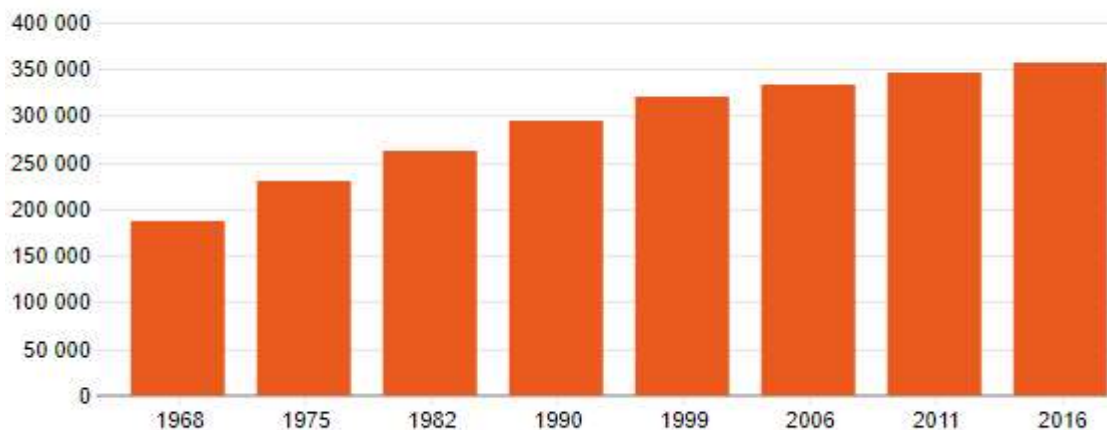
Catégorie	Nombre		%	
	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud
agriculture	856	33 245	0,4	1,8
industrie	12 732	160 962	6,1	8,5
construction	15 726	131 652	7,6	6,9
tertiaire	178 336	1 568 717	85,9	82,8
Total	207 650	1 894 576	100,0	100,0

Activité de la population

Indicateurs	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud
taux de chômage des 15-64 ans (%)	14,2 ▼	15,0
taux d'emploi des 15-64 ans (%)	62,7 ▲	61,2
taux d'activité des 15-64 ans (%)	73,1	72,1
actifs occupés 15-64 ans	204 790	1 875 449
chômeurs 15-64 ans	33 853	332 037
actifs 15-64 ans	238 643	2 207 477

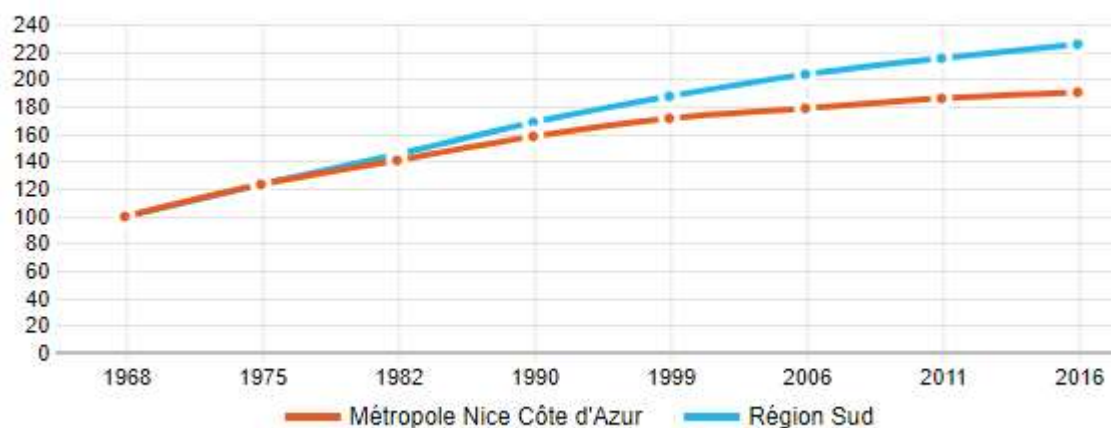
6. Logement

Évolution du nombre de logements
Sélection



Source : Insee, RP

Évolution comparée du nombre de logements
base 100

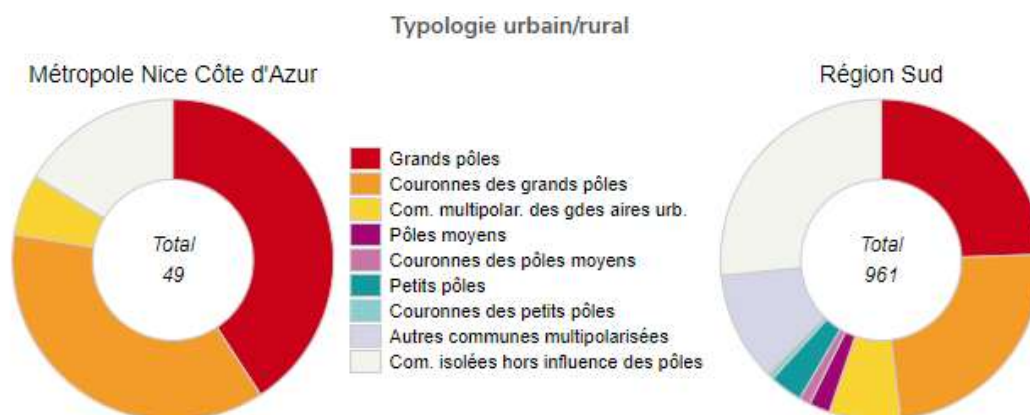


Source : Insee, RP

Structure des logements

Indicateurs	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud
<u>nb de logements</u>	356 869	3 038 987
<u>nb de résidences principales</u>	255 426	2 268 080
<u>nb de maisons</u>	63 812	1 224 880
<u>nb d'appartements</u>	290 301	1 782 367
<u>part de rés. secondaires et log. occasionnels (%)</u>	17,3 ▼	17,8
<u>part des appartements (%)</u>	81,3 ▲	58,7

7. Typologie Urbain – Rural



Source : Insee - 2010

Tableau récapitulatif

Catégorie	Nombre		%	
	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud	Métropole Nice Côte d'Azur	Région Sud
Grands pôles	20	235	40,8	24,5
Couronnes des grands pôles	18	227	36,7	23,6
Com. multipolar. des gdes aires urb.	3	69	6,1	7,2
Pôles moyens	0	20	0,0	2,1
Couronnes des pôles moyens	0	11	0,0	1,1
Petits pôles	0	32	0,0	3,3
Couronnes des petits pôles	0	6	0,0	0,6
Autres communes multipolarisées	0	106	0,0	11,0
Com. isolées hors influence des pôles	8	255	16,3	26,5
Total	49	961	100,0	100,0

Source : Insee - 2010